

**A Bruxelles Woluwe - 300 crédits - 5 années - Horaire de jour - En français**

Mémoire/Travail de fin d'études : **OUI** - Stage : **OUI**

Activités en anglais: **NON** - Activités en d'autres langues : **NON**

Activités sur d'autres sites : **NON**

Domaine d'études principal : **Sciences médicales**

Organisé par: **Faculté de médecine et médecine dentaire (MEDE)**

Sigle du programme: **ANAP2MC** - Cadre francophone de certification (CFC): 7

## Table des matières

[Introduction](#) .....

## ANAP2MC - Introduction

### INTRODUCTION

---

#### **Introduction**

Ce programme de 2e cycle complémentaire a pour objectif de préparer les médecins à l'agrément comme titulaire du titre professionnel particulier de médecin spécialiste en anatomie pathologique (A.M. du 26.04.1982 publié le 01.07.1982).

#### **Votre profil**

Ce master est accessible si vous êtes :

-

## ANAP2MC - Profil enseignement

### COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

---

Ce programme de 2e cycle complémentaire a pour objectif de préparer les médecins à l'agrément comme titulaire du titre professionnel

				Bloc annu			
				1	2	3	4
○ WANAP2382	Stages en laboratoire d'anatomie pathologique 2e année, 1re partie		FC [q1+q2] [] [30 Crédits] 🌐		x		
○ WANAP2392	Stages cliniques d'anatomie pathologique 2e année, 2e partie		FC [q3] [] [18 Crédits] 🌐		x		

o Troisième bloc annuel (60 crédits)

○ WANAP2313	Questions spéciales d'anatomie pathologique (U ou IU) 3e année	Christine Galant (coord.)	FC [q2] [60h] [6 Crédits] 🌐				x
○ WANAP2323	Séminaires d'anatomie pathologique 3e année (U ou IU)	Christine Galant (coord.)	FC [q2] [60h] [6 Crédits] 🌐				x
○ WANAP2383	Stages en laboratoire d'anatomie pathologique 3e année, 1re partie		FC [q1+q2] [] [30 Crédits] 🌐				x
○ WANAP2393	Stages cliniques d'anatomie pathologique 3e année, 2e partie		FC [q3] [] [18 Crédits] 🌐				x

o Quatrième bloc annuel (60 crédits)

○ WANAP2314	Questions spéciales d'anatomie pathologique (U ou IU) 4e année	Christine Galant (coord.)	FC [q2] [60h] [6 Crédits] 🌐				x
○ WANAP2324	Séminaires d'anatomie pathologique 4e année (U ou IU)						

## COURS ET ACQUIS D'APPRENTISSAGE DU PROGRAMME

---

Pour chaque programme de formation de l'UCLouvain, [un référentiel d'acquis d'apprentissage](#) précise les compétences attendues de tout-e diplômé-e au terme du programme. Les fiches descriptives des unités d'enseignement du programme précisent les acquis d'apprentissage visés par l'unité d'enseignement ainsi que sa contribution au référentiel d'acquis d'apprentissage du programme.

## ANAP2MC - Informations diverses

### CONDITIONS D'ACCÈS

---

*Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études.*

*Les conditions d'admission doivent être remplies au moment même de l'inscription à l'université.*

*Sauf mention explicite, les bacheliers, masters et licences repris dans cette page sont à entendre comme étant ceux délivrés par un établissement de la Communauté française, flamande ou germanophone ou par l'Ecole royale militaire.*

#### SOMMAIRE

- [Conditions d'accès générales](#)
- [Conditions d'accès spécifiques](#)

### Conditions d'accès générales

Art. 112. du Décret définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études :

§ 1er. Aux conditions générales fixées par les autorités académiques, ont accès aux études de master de spécialisation les étudiants qui sont porteurs :

1° d'un grade académique de master ;

2° d'un grade académique similaire à celui mentionné au littéra précédent délivré par un établissement d'enseignement supérieur en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'Ecole royale militaire, en vertu d'une décision des autorités

L'organisation des épreuves de sélection est faite selon le calendrier et le règlement général des concours.

### **Commission de sélection**

La Commission de sélection des médecins assistants cliniciens candidats spécialistes (MACCS) est composée des membres de la Commission d'enseignement auxquels s'ajoutent deux membres invités et deux membres cooptés .

Les candidats étudiants non francophones (UE et hors UE) devront apporter la preuve, dans leur demande d'admission, d'une maîtrise suffisante de la langue française (niveau B1 du [Cadre européen commun de référence](#)  , pages 24 à 29)

## RÈGLES PROFESSIONNELLES PARTICULIÈRES

---

Ces études conduisent à un titre professionnel soumis à des règles ou des restrictions d'agrément ou d'établissement professionnel particulières.

Vous trouverez les informations légales nécessaires en [cliquant ici](#).

## EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

---

**Les méthodes d'évaluation sont conformes au [règlement des études et des examens](#). Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'apprentissage sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».**

Examens au terme de la 1re et de la 2e parties visant à évaluer les capacités d'analyse morphologique et de synthèse diagnostique du candidat.

En application de l'arrêté royal du 21 avril 1983, le candidat recevra, au terme des deux premières années de formation, une attestation qui prouve qu'il a suivi avec fruit une formation universitaire spécifique. L'examen a pour objet la pathologie de l'autopsie et la pathologie chirurgicale. Les cas sélectionnés pour l'examen sont présentés par le candidat lors d'un séminaire du service.

L'examen de la 2e partie porte sur l'analyse de cas de pathologie de divers secteurs, ainsi que la rédaction d'un mémoire sur un sujet d'anatomie pathologique.

Les évaluations sont faites par l'ensemble des pathologistes des secteurs concernés ayant participé à l'enseignement.

Lorsque les impératifs de formation décrits ci-dessus auront été remplis, la commission d'enseignement attribuera le titre académique en anatomie pathologique.

Ce titre ne se substitue pas à la reconnaissance par la commission d'agrément ministérielle. Il atteste d'une formation académique et scientifique dans le cadre de la formation spécialisée menant à l'agrément.

## GESTION ET CONTACTS

---

**Les coordonnées de contact pour tout renseignement se trouvent en bas de page, dans l'onglet "Personne(s) de contact"**

Secrétariat facultaire MSCM

[Anne Lepage](#)

Tél. 02 764.52.35

[Armand Lawson](#)

Tél. 02 764.50.32

### Gestion du programme

Entité

Entité de la structure

Dénomination

Faculté

Secteur

Sigle

Adresse de l'entité

SSS/MEDE/MSCM

Commission des masters de spécialisation et certificats en médecine ([MSCM](#))

Faculté de médecine et médecine dentaire ([MEDE](#))

Secteur des sciences de la santé ([SSS](#))

MSCM